

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET OBLIGATIONS

MESURES ATTENDUES :

- Horaires adaptés
- Pauses renforcées au frais
- Zones d'ombre ou locaux frais
- Surveillance des salariés isolés
- Informations et sensibilisations

L'EMPLOYEUR DOIT :

- ✓ Évaluer les risques
- ✓ Mettre en place des mesures de prévention
- ✓ Adapter l'organisation du travail
- ✓ Fournir de l'eau potable fraîche : 3L d'eau / jour / salarié
- ✓ Protéger les travailleurs exposés
- ✓ Consulter les bulletins météo

Références réglementaires

- Article R.4225-2 : mise à disposition d'eau fraîche
- Articles R.4463-1 à R.4463-8 : prévention des risques liés aux épisodes de chaleur

AGISSONS ENSEMBLE
POUR NOTRE SANTÉ
ET NOTRE SÉCURITÉ

**BUVEZ
AVANT
D'AVOIR
SOIF !**



Plus d'infos sur :
sante-btp-34.fr



Adresse :
109 Rue Henri Noguères
34090 Montpellier



Téléphone :
04 67 92 41 77

TRAVAIL ET FORTES CHALEURS

PRÉVENIR, C'EST PROTÉGER



LA CHALEUR : UN RISQUE RÉEL

La fréquence et l'intensité des fortes chaleurs augmentent.

- **+2,7 °C** : augmentation moyenne de la température en France d'ici 2050
- **4 fois plus** de journées de canicule depuis 2000
- **Plusieurs accidents mortels** en lien probable avec la chaleur ont été recensés.

LE BTP PARTICULIÈREMENT EXPOSÉ



Travail
en
extérieur



Exposition
directe au
soleil



Efforts
physiques
importants



Port d'EPI
parfois
contraignants



Travail aux
horaires les
plus chauds

RECONNAITRE LES PREMIERS SIGNES D'ALERTE

ÉPUISEMENT À LA CHALEUR

- Fatigue inhabituelle
- Maux de tête
- Vertiges, étourdissements
- Transpiration abondante
- Nausées, crampes



COUP DE CHALEUR : URGENCE VITALE

- Température corporelle élevée > 40 °C
- Peau chaude et sèche
- Propos incohérents
- Perte de connaissance
- Nausées, vomissements



PERSONNES PLUS VULNÉRABLES :

- Salariés âgés de plus de 55 ans
- Personnes atteintes de maladies chroniques (cardiaques, respiratoires, diabète...)
- Travailleurs prenant certains médicaments

HYDRATATION : LES BONNS RÉFLEXES

- Boire avant d'avoir soif
- Boire régulièrement
- Avoir de l'eau fraîche à disposition
- Éviter l'alcool
- Limiter les boissons très sucrées ou énergisantes



QUE FAIRE EN CAS DE MALAISE?

- 1 SÉCURISER
- 2 METTRE À L'OMBRE
- 3 RAFRAÎCHIR
- 4 HYDRATER
- 5 APPELER LES SECOURS



À retenir : la chaleur devient un risque professionnel durable.
Ne le sous-estimons pas !

**Le coup de chaleur peut entraîner des séquelles graves voire le décès.
AGIR VITE PEUT SAUVER UNE VIE.**

Numéros d'urgence

15 OU 112 